

## PROGRAMME FORMATION CONTINUE DES AGENTS PRIVEE DE SECURITE (MAC-APS)

<b>OBLIGATIONS REGELEMENTAIRES</b>	<b>Arrêté du 27 février 2017, pris pour l'application de l'art R.625-8 du code de la sécurité intérieur nécessaire pour le renouvellement de la carte professionnelle</b>
<b>OBJECTIF</b>	Renouvellement de carte professionnelle, de sécurité privée relevant du titre 1 <sup>er</sup> du livre VI du code de la sécurité intérieure.
<b>PRE REQUIS</b>	Détenir une carte professionnelle valide. Notre centre et la plupart de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour toutes demandes et/ou tous cas particuliers.
<b>CONTENU</b>	<a href="#">Geste élémentaire de premier secours</a> , Cadre juridique d'intervention de l'agent privée de sécurité, Compétences opérationnelles générales, Compétence opérationnelle spécifiques : Prévention des risques terroristes,
<b>DURÉE</b>	<b>31 heures - Formation complète</b> <b>24 heures - Si a jour de la formation secourisme.</b> (-7 heures : <i>Module Geste élémentaire de premier secours</i> )
<b>SANCTION</b>	Attestation de suivit de formation (individuelle).
<b>COUT DE LA FORMATION</b>	Contacter notre service commercial
<b>NOMBRE DE CANDIDATURES</b>	<b>10 personnes par cursus</b>
<b>Moyens pédagogiques</b>	Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale, avec l'apprentissage d'outils simples et applicables sur le terrain. Pour ce faire nous nous appuyions sur les documents de références. Nous avons à notre disposition divers support (Tableau blanc, Vidéo Projecteur, Clef USB, PowerPoint,...)
<b>Responsable Pédagogique</b>	<b>Mr MICHARD-SOLEYMIEUX Christian</b>